

**Rapport**  
**sur**  
**la**  
**Première nation**  
**de Kashechewan**  
**et son peuple**

**Alan Pope**  
**Le 31 octobre 2006**

Je dédie le présent rapport aux enfants de Kashechewan.

Alan

## **Avant-propos**

Le 6 juin 2006, j'ai été nommé par le gouvernement du Canada en tant que représentant spécial d'Affaires indiennes et du Nord Canada concernant les questions courantes et les options de réinstallation éventuelle de la collectivité de Kashechewan. J'ai comme mandat de consulter Affaires indiennes et du Nord Canada, le gouvernement de l'Ontario et la Première nation de Kashechewan et de présenter au ministre, l'honorable Jim Prentice, un plan qui propose d'améliorer de façon durable et à long terme la vie de tous les résidents de Kashechewan. Ce plan comprend entre autres une étude des options de réinstallation et la recommandation de celle qui propose les plus grands avantages des possibilités d'amélioration sur le plan économique et individuel des membres de la Première nation de Kashechewan. Je dois également recommander au ministre les niveaux appropriés de gestion financière et des méthodes en vue de mettre en œuvre le plan.

Dans le cadre de mon mandat, j'ai examiné et proposé des recommandations concernant la collectivité, la santé, les services sociaux et les installations de Kashechewan; les questions financières touchant la vie communautaire; et les questions de régie interne de la collectivité. Toutes ces questions auront une incidence sur la qualité de vie de la nouvelle collectivité, quel que soit son nouvel emplacement.

Ma recherche comprenait un examen des documents et de l'information historiques, l'étude des lacunes actuelles dans les services communautaires, des entrevues avec des conseils de bande et des membres individuels de conseil, des discussions dans des réunions publiques et des visites privées auprès de diverses familles et de membres de la Première nation de Kashechewan, des enquêtes auprès de jeunes et des membres de la collectivité, des journées portes ouvertes et des conseils provenant d'administrateurs et de fournisseurs de services dans l'ensemble du nord-est de l'Ontario.

Je tiens à remercier le personnel du bureau d'Affaires indiennes et du Nord Canada de Thunder Bay pour ses conseils et son aide et particulièrement pour ses efforts pendant les moments difficiles des évacuations. Je remercie également Robert Howsam, directeur général régional de l'Ontario, Nabil Batrouny et le personnel de Northern Logistics; Charlie Angus, député de Timmins-Baie James; Gilles Bisson, député provincial de Timmins-Baie James; les chefs Leo Friday et Jonathan Solomon et les membres de leurs conseils de bande; Douglas

Cardinal, architecte; le Service de santé de Porcupine; l'Hôpital de Timmins et du district; Judy Shanks de l'Association canadienne pour la santé mentale; Evan Baker et le personnel de l'honorable Jim Prentice; Marc Brooks, Affaires indiennes et du Nord Canada; Stan Louttit; le grand chef du Conseil tribal de Mushkegowuk; l'administration de la ville de Timmins, et de nombreuses autres personnes qui m'ont parlé, qui m'ont ramené sur la bonne voie et qui m'ont encouragé tout au long de ce travail. Je vous remercie tous et chacun.

Alan Pope

Timmins, le 31 octobre 2006

Annexe A – Curriculum vitae d'Alan Pope

## La collectivité

Le Traité de la Baie James, ou Traité n° 9, émis le 6 novembre 1905, créait une réserve connue sous le nom de Fort Albany sur la rive nord de la rivière Albany et comptant cent quarante milles carrés<sup>1</sup>. Les limites de la réserve, également connue sous le nom de Réserve numéro soixante-sept, n'ont jamais changé, sauf pour l'ajout de certaines îles de la rivière Albany<sup>2</sup>. Au début, les membres de la bande résidaient à proximité du poste de la Compagnie Baie d'Hudson établi sur l'île Albany tandis que d'autres vivaient sur l'île Sinclair près de la mission catholique romaine du lac Ste-Anne. À la suite d'inondations sur l'île Albany, la bande décidait de se réinstaller à l'emplacement actuel de la collectivité de Kashechewan tandis que d'autres optaient de demeurer sur l'île Sinclair, pour devenir la collectivité de Fort Albany. Toutes les tentatives visant à diviser officiellement la Réserve et les collectivités de la bande ont échoué<sup>3</sup>.

Bien que les collectivités demeurent distinctes, Affaires indiennes et du Nord Canada (ci-après désignée « AINC » dans le présent rapport) les traite comme une seule bande située dans une seule réserve. Pourtant, AINC participe à des ententes financières officielles avec la Première nation de Kashechewan et la Première nation du Fort Albany comme si elles étaient des entités distinctes et indépendantes. Kashechewan est située sur la rive nord de la rivière Albany à l'endroit de transbordement pour le transport de barges sur la rivière Albany. L'emplacement de la Première nation de Kashechewan est propice aux inondations et malgré la construction de digues autour de la réserve en 1997, cette dernière continue d'être menacée chaque printemps et on a procédé à de nombreuses évacuations. Aucun plan de gestion des eaux ou de carte de nivellement ou de plaine inondable n'existe pour le bassin de la rivière Albany, bien qu'il existe une station de contrôle du débit près de Hat Island sur la rivière Albany<sup>4</sup>. Les inondations et les dommages causés par l'accumulation de glace peuvent être aggravés par une plus grande circulation sur la route hivernale traversant la rivière Albany.

Au fil des ans, la population de Kashechewan ne cesse de décroître et, bien que le gouvernement du Canada reconnaisse officiellement une population de 1 100 personnes aux fins du budget, j'ai constaté qu'en réalité, la population est d'au moins 1 550 personnes et d'au plus 1 700 personnes. En fait, la station d'infirmières/clinique de santé de Kashechewan

---

<sup>1</sup> Voir l'appendice 1, p. 12.

<sup>2</sup> Voir l'appendice 2.

<sup>3</sup> Pour une description plus détaillée, voir l'appendice 3.

<sup>4</sup> Voir l'appendice 4 pour des données de surveillance et sur le débit de pointe.

compte un total de 1 900 dossiers, en présumant toutefois que certaines de ces personnes sont décédées.

Les problèmes liés aux services communautaires et de logement insuffisants et se dégradant, à la qualité de l'eau et aux inondations ont entraîné de nombreuses évacuations aux frais de l'État et des débats au sujet de la qualité de vie des membres de la Première nation de Kashechewan et de la nécessité de les réinstaller dans un endroit plus sûr<sup>5</sup>. Le gouvernement antérieur avait signé un protocole d'accord s'engageant à apporter des améliorations à la réserve<sup>6</sup>. Le gouvernement actuel désire aller de l'avant en proposant une solution acceptable à long terme pour une nouvelle collectivité durable.

---

<sup>5</sup> Voir l'appendice 5 pour des exemples de débats politiques ayant eu lieu.

<sup>6</sup> Protocole d'accord - l'appendice 6.

## I. Le budget

La Première nation de Kashechewan reçoit entre 18 et 22 millions de dollars chaque année en fonds publics, principalement d'AINC, mais également en contributions de Santé Canada, du ministère des Services à la collectivité, à la famille et à l'enfance et du Conseil tribal de Mushkegowuk<sup>7</sup>. Il s'agit d'un montant important pour une collectivité de la taille de Kashechewan. La contribution d'AINC est régie par une entente de financement renouvelée pour cinq ans le 15 mars 2004<sup>8</sup>. L'entente de financement prévoit des enveloppes budgétaires établies et affectées uniquement par AINC et entre le financement de base et le financement non essentiel<sup>9</sup>. Les augmentations au budget peuvent s'effectuer par des demandes de projets mineurs d'immobilisations/non essentielles présentées à AINC. Si une Première nation n'a pas de dettes ou est en position d'endettement soutenable, on peut procéder à des transferts entre les allocations.

Malgré une base de revenu importante, la Première nation de Kashechewan a couramment avisé AINC que les fonds budgétisés ne suffisaient pas à répondre aux besoins de la collectivité et qu'un financement insuffisant est au cœur des problèmes de logement, d'approvisionnement en eau, de traitement des eaux d'égouts, de la protection incendie, de l'élimination des déchets et des établissements d'enseignement. AINC a répondu que la répartition de l'allocation régionale de l'Ontario entre les collectivités des Premières nations de l'Ontario est effectuée de façon équitable et au mieux, compte tenu des ressources financières limitées. AINC considère la prestation des services et des installations communautaires comme la responsabilité de la Première nation tandis que la Première nation la considère comme la responsabilité d'AINC, dans le but de poursuivre les obligations fiduciaires de la Couronne à l'égard de la Première nation. Ni AINC ni les Premières nations ne sont prêts à entériner le point de vue de l'autre ou ont les moyens de répondre aux besoins de l'autre. Sur le plan politique, il est essentiel de résoudre cette impasse dans le cadre de la prise de décisions concernant les Autochtones au Canada. La flexibilité financière et les capacités de la Première nation de Kashechewan sont également fortement restreintes par le

---

<sup>7</sup> Pour une répartition complète des années 2004 et 2005 (fin d'année le 31 mars), voir l'appendice 7 tiré des états financiers de la Première nation de Kashechewan pour l'année finissant le 31 mars 2005, émis le 9 janvier 2006. Pour les allocations du Conseil tribal Mushkegowuk, voir l'appendice 8.

<sup>8</sup> Voir l'appendice 9.

<sup>9</sup> Pour les enveloppes budgétaires entre 1999 et 2004 dans le cadre du financement de base et non essentiel, voir l'appendice 10.



montant d'endettement actuel<sup>10</sup>. Une dette totale de près de cinq millions de dollars signifie qu'en vertu des politiques d'AINC, on ne peut réaffecter le financement ni avoir accès à un appoint pour répondre aux besoins de la collectivité. La perpétuation de services et d'installations inadéquats qui en découle à Kashechewan est au cœur de la crise qui sévit actuellement.

Pour sa part, la Première nation de Kashechewan n'a pas réussi à gérer comme il se doit les fonds publics qui lui ont été versés ni à rendre des comptes à cet égard. La reddition des comptes financiers se fait à l'extérieur de la réserve dans le bureau d'un consultant de bande qui fait son possible; les énoncés financiers sont remis en retard et ne sont pas vérifiés<sup>11</sup>; et les rapports annuels sur l'administration des programmes et les dépenses sont en retard de un à deux ans, ce qui entraîne AINC à retenir 15 p. 100 de son financement à titre de pénalité<sup>12</sup>. Santé Canada occupe une position similaire et la Première nation n'est plus admissible au financement de la Société canadienne d'hypothèques et de logement (ci-après désignée « SCHL » dans le présent) en raison de sa dette<sup>13</sup>. En d'autres mots, si le statu quo se maintient, la situation de Kashechewan ne pourra que s'aggraver.

Je constate que la Première nation de Kashechewan a clairement démontré que AINC devait prendre en considération la possibilité d'un statut indépendant et de financement en fonction d'une population de 1 550 personnes, rétroactif en mars 2004. Je recommande qu'on lui accorde le financement en conséquence à partir de la date d'entrée en vigueur de la nouvelle entente de financement<sup>14</sup>. J'estime également que la dette de la Première nation de Kashechewan découle de la conséquence de ses tentatives de fournir des logements adéquats aux membres de la bande et qu'elle ne devrait pas être pénalisée à cet égard. Le chef actuel a promis d'éliminer l'arriéré de rapports en suspens et de présenter des rapports financiers mensuels et des énoncés financiers annuels vérifiés. Je crois que la retenue de 15 p. 100 devrait être suspendue pour un an afin de lui donner l'occasion de procéder ainsi. Par la suite, la retenue devrait être annulée.

---

<sup>10</sup> Voir les reconnaissances de dettes de la Banque royale du Canada et de la Banque Scotia à l'appendice 11.

<sup>11</sup> Voir le Rapport du vérificateur joint aux énoncés financiers du 31 mars 2005, à titre d'appendice 12.

<sup>12</sup> Voir la confirmation d'AINC, Appendice 13, point 10.

<sup>13</sup> Correspondance de la SCHL datée du 23 avril 2003. Voir l'appendice 14.

<sup>14</sup> Voir toute la correspondance concernant cette question dans l'appendice 15. Les notes d'information d'AINC sur cette question décrivent une population de 1 500.

## Recommandations

1. **Que la Première nation de Kashechewan soit constituée en une bande distincte en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada.**
2. **Que la Première nation de Kashechewan ait droit à sa propre liste de la bande, à son propre greffier des effectifs de la bande et à des règlements de bande distincts et indépendants.**
3. **Que la Réserve d'Albany n° 67 ne soit pas divisée géographiquement entre la Première nation de Kashechewan et la Première nation de Fort Albany.**
4. **Que l'on accorde à la Première nation de Kashechewan le plein pouvoir de tenir et de contrôler ses premières listes d'effectifs.**
5. **Que AINC ne tienne pas compte de la dette actuelle de la Première nation de Kashechewan à l'application des politiques administratives, financières et budgétaires.**
6. **Que l'on suspende la retenue actuelle de 15 p. 100 pour un an et qu'on l'annule après la fin de cette année si la Première nation de Kashechewan reprend comme il se doit la reddition de comptes et la responsabilité comptable.**
7. **Que la Première nation de Kashechewan prenne immédiatement le contrôle de tous les comptes bancaires, des arrangements bancaires, des fonctions de tenue de livre et de l'établissement de rapports financiers et des activités et qu'elle soit publiquement responsable des dépenses des fonds de l'État. Ces activités doivent être exécutées sur la réserve dans les bureaux de la bande et de façon à ce que AINC ait accès à l'information financière courante.**
8. **Qu'une vérification des finances de l'année en cours soit effectuée.**
9. **Que l'allocation annuelle d'AINC à la Première nation de Kashchewan soit augmentée de 40 p. 100, rétroactif au 31 mars 2004 et qu'un paiement accru rétroactif au 31 mars 2004 soit immédiatement versé. (Il s'agit de l'augmentation proportionnelle requise pour passer de 1 000 à 1 550 personnes.)**
10. **Que les totaux des prochains budgets de base soient ajustés en conséquence.**
11. **Qu'on procède à un recensement complet pour la Première nation de Kashechewan.**
12. **Que les lois et les règlements à l'échelle provinciale et fédérale soient modifiés afin de permettre à quelqu'un du statut et de l'intégrité du chef actuel de documenter et de présenter l'enregistrement et la certification des naissances, des décès et des mariages de la Première nation de Kashechewan.**

## II. Questions concernant la collectivité

### 1. Les digues

En 1997, une digue circulaire, comprenant une berme de sable et de gravier d'une hauteur de trois à quatre mètres, a été construite près de la réserve de Kashechewan. Un examen de la conception et de la construction de la digue circulaire a été entrepris par Ontario Hydro en septembre 1997 et a été présenté à Travaux publics Canada en septembre 1998. Diverses lacunes au plan de la conception et de la construction ont été relevées et des recommandations pour poursuivre l'examen et des ouvrages de redressement ont été apportées<sup>15</sup>. Aucune mesure n'a été prise à la suite de ce rapport. Une enquête sur les conditions de la fondation et des matériaux des digues a été menée par Klohn Crippen entre le 16 juin et le 23 juin 2001. Un rapport provisoire a été rédigé, en date du 29 avril 2004, dans lequel on proposait certaines recommandations de travaux de redressement, notamment :

- « Les fissures transversales devraient être réparées avant la prochaine crue des eaux prévue. Pour certaines parties endommagées, il suffirait d'enlever la couche extérieure de gravier et de reconstruire le noyau. Pour d'autres, il suffirait d'enlever la couche extérieure et de remplir le noyau afin de rétablir la fonctionnalité.
- L'amélioration du périmètre extérieur du drainage permettra également de réduire l'incidence de fissures transversales et même de la fissure longitudinale. Abaisser le niveau hydrostatique près du périmètre de la digue réduira la saturation en eau des matériaux de la digue et réduira le tassement différentiel provoqué par le soulèvement causé par le gel.
- Un programme d'entretien de base devrait être en place pour surveiller et réparer les irrégularités mineures telles que les dolines et l'érosion dans les fissures afin qu'elles ne deviennent des canalisations menaçant la digue.
- La tour de télécommunications devrait être déplacée afin de renforcer la digue en remplissant la section de dégagement soutenue par le mur de soutènement<sup>16</sup>. »

Le coût estimé de ces réparations était de 430 000 \$. Le 19 avril 2005, un rapport final a été présenté par la même société, Klohn Crippen. Il se démarquait fortement du rapport provisoire même si ces rapports se fondaient sur les mêmes essais et travaux sur le terrain de 2001. Le rapport final indiquait que « les irrégularités

---

<sup>15</sup> Voir l'appendice 16, extraits du rapport de Klohn Crippen du 19 avril 2005, pages 9 et 10.

<sup>16</sup> Voir l'appendice 17 pour le résumé du rapport provisoire Kashechewan Ring Dyke Evaluation, par Klohn Crippen.

de la digue pourraient entraîner sa défaillance au cours d'une inondation ou d'un embâcle<sup>17</sup> ».

Lorsqu'on a demandé d'expliquer la divergence entre les deux rapports, Klohn Crippen a signalé que le rapport final découlait de l'examen de l'ingénieur principal du rapport provisoire<sup>18</sup>. AINC n'a pas donné suite à une demande de projet d'immobilisations présentée par la Première nation de Kashechewan pour la digue, le plan d'évacuation et d'autres réparations<sup>19</sup>.

Le 28 septembre 2006, lors d'une réunion qui avait été convoquée pour discuter de cette question et d'autres sujets, AINC et les représentants de la Première nation de Kashechewan (le chef Solomon et trois conseillers) ont convenu d'effectuer des réparations particulières à l'emplacement de la tour Bell sur la digue, certains travaux de restauration et l'élaboration d'autres plans d'évaluation.

### **Recommandations**

- 13. Qu'un autre examen technique indépendant concernant le rapport d'Ontario Hydro de 1997, le rapport provisoire de Klohn Crippen en 2004 et le rapport final de Klohn Crippen en 2005 soit entrepris et terminé dans les 90 jours et présenté au ministre d'AINC et à la Première nation de Kashechewan.**
- 14. Qu'un plan d'évacuation soit établi d'ici le 31 décembre 2006, soit diffusé aux parties concernées et à toutes les autorités gouvernementales et qu'il soit communiqué directement au peuple de Kashechewan.**
- 15. Que la tour Bell soit déplacée et que la digue soit réparée en conséquence.**
- 16. Que d'autres travaux de restauration proposés dans le rapport provisoire soient entrepris.**

---

<sup>17</sup> Voir l'appendice 18 concernant la lettre et le sommaire du Kashechewan Ring Dyke Evaluation and Preliminary Remedial Measures, Final Report.

<sup>18</sup> Voir l'appendice 19 pour la correspondance entre moi-même et AINC et Klohn Crippen sur cette importante question.

<sup>19</sup> Voir l'appendice 20.

## 2. Soins de santé

Je ne critique pas du tout les infirmières de Santé Canada, qui travaillent de longues heures dans la collectivité de Kashechewan et font de leur mieux. Le directeur régional de Santé Canada, Al Garman, était aussi très réceptif quant aux faiblesses et aux lacunes à Kashechewan et dans la plupart des collectivités côtières autres que Moosonee et Moose Factory. Un effectif complet à la clinique de santé / au poste de soins infirmiers de Kashechewan comprend douze employés et l'effectif minimal nécessaire pour offrir une gamme complète de services est de sept employés. Pour l'instant, à Kashechewan, il n'y a que quatre infirmières/infirmiers offrant certains services, et deux de ces personnes sont de nouveaux employés. Le personnel infirmier reconnaît volontiers qu'en raison de l'absence d'un effectif complet, il ne peut offrir que des soins actifs et d'urgence. Malgré une multitude de programmes nouveaux ou améliorés que Santé Canada a récemment créés et les accords de contribution signés cette année<sup>20</sup>, la situation actuelle sur le terrain dans les collectivités côtières (et particulièrement Kashechewan) se détériore et est inacceptable.

Les services communautaires de Kashechewan sont incomplets, irréguliers et inadéquats. Les services de soins primaires sont manquants : il n'y a pas de continuité de services. Il n'y a pas d'infirmière-praticienne ou d'autres fournisseurs de soins de santé dans la collectivité où les services sont régulièrement offerts. Il n'y a pas d'intégration ou de coordination des programmes de santé provinciaux et fédéraux. Les soins dentaires sont rarement disponibles. La violence familiale est un problème important qui n'a pas encore été traité. Il n'y a pratiquement pas de soins prénatals et postnatals. Les problèmes d'alimentation et de mode de vie sain ne se sont pas améliorés et le coût élevé des fruits et des légumes rend leur résolution peu probable. Tous ces sujets sont connus depuis qu'une étude sur les besoins en soins de santé a été réalisée au début des années 1990, mais aucune mesure n'a été prise pour les traiter au moyen de personnel communautaire et de programmes dans ces collectivités.

---

<sup>20</sup> Les récents Accords de contribution pour le développement de la petite enfance, les programmes de santé communautaires, les programmes de soins communautaires se trouvent à l'appendice 21.

Santé Canada a établi une liste des priorités à Kashechewan :

- a. plan pour le mieux-être communautaire
- b. cours visant à développer les capacités et les compétences en matière d'éducation des enfants
- c. sécurité au poste de soins infirmiers
- d. soutien des capacités de gouvernance et de leadership
- e. respect et appréciation des professionnels
- f. programmes de santé publique
- g. loisirs pour les jeunes
- h. amélioration des logements
- i. amélioration du système d'éducation
- j. télémédecine<sup>21</sup>

Je constate que les efforts en matière de santé publique, les programmes de santé communautaire, les programmes de santé mentale, la présence et la disponibilité de médecins praticiens, les produits pharmaceutiques et les services de recherche et de laboratoire sont irréguliers, dispersés et souvent inexistantes. On refuse d'offrir des services aux membres de la Première nation de Kashechewan qui n'ont pas de certificat de statut d'Indien ou de carte de la RAMO<sup>22</sup>, ce qui est totalement inacceptable de nos jours.

Il est vrai que les établissements hospitaliers de Moosonee et de Moose Factory se sont améliorés et que selon un plan de regroupement prévu, ils s'amélioreront davantage dans ces collectivités. Les ententes et la relation avec l'Hôpital général de Kingston ont fourni des ressources en matière de médecins assignés à Moosonee – Moose Factory et, en retour, un endroit où acheminer par transport aérien (aux frais de l'État) des cas de soins actifs et facultatifs vers Kingston. Le fait de n'avoir pas inclus l'Hôpital de Timmins et du district dans un système hospitalier intégré desservant la région côtière de la baie James n'est pas logique et a coûté au gouvernement du Canada des millions de dollars en transport aérien et en temps de vol inutiles.

---

<sup>21</sup> Voir les propositions de télémédecine de Santé Canada à l'appendice 22.

<sup>22</sup> Voir l'appendice 23 pour la discussion sur le refus d'offrir des services de santé et la restriction des médicaments offerts au poste de soins infirmiers de Kashechewan.

L'Hôpital de Timmins et du district est prêt à participer à une telle intégration dans le cadre de son plan stratégique<sup>23</sup>.

**Recommandations :**

- 17. Que Santé Canada et AINC concluent immédiatement un contrat à long terme avec le Bureau de santé Porcupine dans le but d'offrir une gamme complète de services et de programmes de santé communautaire à Kashechewan et aux autres collectivités côtières<sup>24</sup>.**
- 18. Que Santé Canada et AINC concluent immédiatement un contrat à long terme avec l'Association canadienne pour la santé mentale afin de fournir des services et des programmes communautaires réguliers à Kashechewan et aux autres collectivités côtières.**
- 19. Que Santé Canada annule ses récentes restrictions des produits pharmaceutiques en ce qui concerne la quantité de médicaments permis dans les postes de soins infirmiers et accroît plutôt la sécurité et les conditions d'entreposage de tous les produits pharmaceutiques.**
- 20. Que Santé Canada travaille avec le conseil de bande et les Magasins du Nord pour faciliter, sous la supervision de professionnels et la surveillance vidéo, la distribution des produits pharmaceutiques commerciaux dans la collectivité.**
- 21. Qu'un contrat soit conclu avec l'Hôpital de Timmins et du district pour fournir à toutes les collectivités côtières, y compris Kashechewan (cette dernière étant une priorité) des systèmes de renseignements communs pour les patients; des services et des contrôles améliorés des produits pharmaceutiques, y compris la mise en œuvre d'un système de dose unique; un système régional de coordination de la prévention des infections, des services de dialyse, des services mobiles de soins psychiatriques pour les enfants, des services de microbiologie et de pathologie, des services de soins intensifs hospitaliers, des services d'aiguillage, et des services d'éducation et de communication par télévidéo.**
- 22. Qu'on fournisse une gamme complète de services de télémédecine immédiatement dans toutes les collectivités côtières de la baie James.**
- 23. Que Santé Canada et AINC concluent immédiatement un contrat avec le Northern College of Applied Arts and Technology pour attirer, préparer et former les jeunes Autochtones de Kashechewan et des autres collectivités côtières dans les services et les carrières en soins de santé, y compris les programmes de préparation et les choix dans le programme d'enseignement secondaire. Que des systèmes communautaires de classes électroniques et audiovisuelles soient installés pour conserver ces étudiants dans leur collectivité.**

---

<sup>23</sup> Voir l'appendice 24.

<sup>24</sup> Voir les descriptions complètes des services et des programmes jointes à l'appendice 25.

### 3. Logements

On a effectué une inspection de nombreuses maisons à Kashechewan au cours des mois de septembre et d'octobre. De façon générale, les maisons de Kashechewan ne sont pas conçues pour la taille des familles et les conditions de logement traditionnel dans la collectivité. Les maisons sont trop petites et bon nombre des maisons à deux chambres ont maintenant trois ou quatre chambres supplémentaires au sous-sol et logent neuf ou dix adultes. Les parties centrales, les cuisines et les salles de bain sont inadéquates et délabrées. Bon nombre de maisons ne respectent pas les normes fédérales ou provinciales habituelles en ce qui a trait aux codes de construction, de prévention des incendies, de l'électricité et de l'environnement. Non seulement sont-elles inadaptées aux conditions météorologiques et aux températures locales, mais elles ont visiblement été assemblées ou construites sans supervision ou inspection convenable. Il n'y a pas eu, pour cette collectivité, de demande aux programmes de logement depuis bien des années en raison des exigences individuelles et communautaires de ces programmes tels que le Programme d'aide à la remise en état des logements (PAREL), de la situation de dette de Kashechewan en ce qui a trait aux allocations en vertu de l'article 95 de la SCHL<sup>25</sup>, et de l'absence admise de programmes de logement viables à AINC<sup>26</sup>. La seule exception d'importance est l'aide fournie par AINC pour le projet de rénovation des maisons entrepris par le conseil tribal Mushkegowuk pour 2006 et 2007. Ce projet est destiné à réparer les dommages causés par l'inondation de cette année. Il comprend 60 maisons qui seront rénovées et réparées ainsi que des maisons mobiles qui seront achetées en guise de logements temporaires et peut-être même permanents dans la collectivité. Cet engagement coûtera environ 7,7 millions de dollars.

Les maisons dans la collectivité sont souvent mal entretenues par les occupants qui n'ont pas le sens des responsabilités en ce qui a trait à leur propre condition de vie. Par contre, je ne trouve pas de destruction délibérée ou gratuite dans les maisons. La Première nation de Kashechewan ne possède pas de normes ni de règlements en matière de logements, ni de personnel ayant la responsabilité d'appliquer les normes de logement ou de vie. Il n'y a pas de règlements d'entretien ni d'occupation en ce qui a trait aux ordures et autres objets dans les maisons ou adjacents à celle-ci. Puisque les familles ne sont pas propriétaires des maisons, elles considèrent qu'elles ne sont pas non plus propriétaires des problèmes de logement et n'ont aucun

---

<sup>25</sup> Voir l'appendice 26 pour le refus de la SCHL envers Kashechewan en raison de sa situation financière actuelle.

<sup>26</sup> AINC prétend que la question du logement dans l'ensemble est la responsabilité de la Première nation. Voir l'appendice 27.



désir de les régler. La mise en œuvre d'une initiative d'accession à la propriété dans les autres collectivités de Première nation a, de façon générale, été un succès<sup>27</sup>.

**Recommandations :**

- 24. Que les nouvelles maisons à Kashechewan ou dans la nouvelle collectivité soient conçues de façon à combler les besoins des familles de Kashechewan au moyen d'une consultation de la collectivité.**
- 25. Que AINC élabore une politique nationale en matière de logement visant à combler les besoins des Premières nations peu importe la dette accumulée.**
- 26. Que AINC présente, particulièrement à Kashechewan ou dans la nouvelle collectivité, conjointement avec la Première nation de Kashechewan, une politique d'accession à la propriété privée pour les particuliers et les familles.**
- 27. Que la Première nation de Kashechewan mette en œuvre des règlements pour instituer un système d'améliorations, de réparations et d'entretien pour tous les immeubles et les propriétés de la collectivité ainsi qu'un système d'inspection régulière et de sanctions financières pour obliger la réalisation de ces améliorations, réparations et entretien.**
- 28. Que le gouvernement examine l'affectation des fonds du PAREL en ce qui concerne les relations entre les provinces et les régions et entre les collectivités autochtones sur les réserves et hors des réserves. Une affectation spéciale devrait avoir lieu à partir des fonds du PAREL en 2007 pour aider les collectivités côtières de la baie James (avec un ajustement des critères pour aider ces collectivités au lieu de les décourager).**

---

<sup>27</sup> Voir l'appendice 28 pour le programme sur l'accès à la propriété dans les réserves.

#### 4. Station de traitement de l'eau et approvisionnement en eau potable

Lors de discussions avec les techniciens s'occupant présentement de la station de traitement de l'eau, et à la suite de l'examen de certains contrats et détails financiers, il est clair que des faiblesses et des lacunes opérationnelles ont existé pendant un certain temps et que depuis la contamination et les inondations, d'importantes sommes d'argent ont été dépensées pour les résoudre<sup>28</sup>. Un simple quart de huit heures, cinq jours par semaine, a été remplacé par des activités 24 heures par jour, sept jours par semaine. Les pompes ont été remplacées et sont contrôlées, les produits chimiques sont maintenant ajoutés au moyen d'appareils automatisés, la pression et la qualité de l'eau sont contrôlées par un appareil, les documents sont tenus bien à jour, et les opérateurs de classe 2 (employés de Northern Water Works de Red Lake, Ontario) sont maintenant de service 24 heures par jour. Il reste par contre des plaintes quant à la faible pression de l'eau et la disponibilité de l'eau en cas d'incendie<sup>29</sup>. Les opérateurs locaux ne sont pas encore bien formés ni agréés.

Les recommandations sur les améliorations du système d'approvisionnement en eau sont comprises dans la conclusion de la section suivante abordant le traitement et l'élimination des déchets.

#### 5. Traitement et élimination des déchets

Malgré le travail qui a été effectué sur le système d'égout et la lagune, pèse toujours une menace importante de débordement ou de retour le long du ruisseau East et touchant le ruisseau Red Willow, immédiatement en amont de la prise d'eau de la station de traitement de l'eau. Le travail devrait être entrepris comme le propose Keewatin-Aski Ltd<sup>30</sup>.

Le dépotoir ou le lieu d'enfouissement est mal situé et il est entretenu et utilisé d'une façon inappropriée ou non sécuritaire d'un point de vue environnemental. De plus, il n'est pas conforme aux normes provinciales actuelles. Son emplacement, adjacent à la plaine inondable de la rivière

---

<sup>28</sup> Voir l'appendice 29 pour les modalités des contrats du travail à la station de traitement de l'eau et à l'installation d'évacuation des eaux usées.

<sup>29</sup> Voir l'appendice 30 pour la correspondance sur l'approvisionnement en eau et particulièrement les éléments 3, 4 et 6.

<sup>30</sup> L'estimation du coût du projet est de 368 644 \$. Voir l'appendice 31 pour les détails.

Albany, constitue une menace potentielle de contamination de l'approvisionnement en eau dans certaines circonstances.

**Recommandations :**

- 29. Que les systèmes de traitement de l'eau et d'évacuation des eaux usées de Kashechewan et de toutes les collectivités côtières de la baie James soient équipés d'appareils et de vidéo de surveillance à distance avec une station centrale de contrôle à Timmins sous l'autorité de la ville de Timmins.**
- 30. Qu'un organisme des services communautaires du conseil tribal Mushkegowuk soit créé pour administrer, tôt ou tard, ces services.**
- 31. Que tous les opérateurs soient formés et perfectionnés de temps en temps par la Ville de Timmins, un tel programme étant parrainé par AINC.**
- 32. Que la Ville de Timmins, aux frais d'AINC, fournisse des services d'intervention d'urgence et de relève pour tous les systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées dans les collectivités côtières.**

## 6. Maintien de l'ordre

Les services policiers de Nishnawbe Aski (NAPS) fournissent, aux termes d'un contrat, les services de maintien de l'ordre à la collectivité de Kashechewan. Un seul policier réside dans la collectivité; durant les mois d'août et de septembre 2006, un deuxième policier non résident était présent à l'occasion. De nombreuses plaintes ont été logées à l'égard du manque d'intervention dans les situations urgentes en soirée et en fin de semaine. Ce problème n'a pas été résolu, malgré les interventions de l'administration centrale de NAPS. Le vendredi 28 juillet 2006 à 16 h 45 (HNE), NAPS a interrompu, sans préavis, les services policiers à l'intention de la collectivité à titre de mesure de protestation contre la lenteur des travaux de construction du poste de police<sup>31</sup>. En raison du choix du moment de l'avis, il a été impossible de faire d'autres arrangements de services policiers.

La collectivité de Kashechewan connaît d'importants problèmes de vandalisme, de conduite dangereuse et d'autres formes de comportement incontrôlé. Il n'existe aucun arrêté ou règlement municipal pour contrôler ce type de conduite, plus particulièrement chez les jeunes. La Première nation de Kashechewan ne possède pas de patrouille communautaire ou de police auxiliaire. Rien n'indique que le conseil de bande ait déjà tenté d'intervenir pour rétablir l'ordre public dans la collectivité; je suis cependant convaincu que le nouveau chef de bande et son conseil peuvent y arriver.

### **Recommandations :**

- 33. Que la Police provinciale de l'Ontario remplace immédiatement les services de NAPS.**
- 34. Que le conseil de bande adopte les règlements visant à contrôler le vandalisme et la conduite inacceptable des membres de la collectivité.**
- 35. Que la Première nation de Kashechewan utilise les patrouilles communautaires, les couvre-feux, les agents auxiliaires et les gendarmes spéciaux pour contrôler la conduite criminelle, les troubles et le comportement antisocial<sup>32</sup>.**
- 36. Que la Ville de Timmins participe à un accord avec AINC (aux frais du Ministère) pour former et autrement contribuer aux opérations des patrouilles communautaires, des agents auxiliaires et des gendarmes spéciaux de la collectivité de Kashechewan.**

---

<sup>31</sup> L'avis reçu à Sioux Lookout a été acheminé par télécopieur à Alan Pope à 17 h 06 (HNE); voir l'appendice 32.

<sup>32</sup> Voir l'appendice 33 – Procédures de la Ville de Timmins pour les patrouilles communautaires, les agents auxiliaires et les gendarmes spéciaux.

## 7. Protection contre l'incendie

Quelques critiques à l'égard de la Première nation de Kashechewan ont été soulevées au sujet d'un certain nombre de décès causés par l'incendie dans la collectivité. Il est évident que la Première nation peut être blâmée pour le service inacceptable de protection contre l'incendie, tout comme AINC qui ne l'a pas spécialement financé<sup>33</sup>. La critique à l'égard de l'ancien chef et de son conseil de bande relative à un camion à incendie pour la collectivité qui n'a jamais été équipé pour combattre les incendies n'était pas fondée, car le véhicule en question était un camion-citerne qui devait être utilisé pour la lutte contre les poussières. Cependant, la collectivité possédait du matériel d'incendie entreposé dans un endroit précis inconnu des membres de la collectivité et par conséquent inutilisé. La Ville de Timmins a offert à Kashechewan d'utiliser un des camions à incendie de sa flotte.

### **Recommandations :**

- 37. Que la Première nation de Kashechewan crée un corps de sapeurs-pompiers volontaires de Kashechewan qui sera formé, supervisé et appuyé par le service d'incendie de la Ville de Timmins, et indemnisé par AINC<sup>34</sup>.**
- 38. Que la Première nation de Kashechewan construise une caserne de pompiers qui peut abriter le camion à incendie.**
- 39. Que la Première nation de Kashechewan maintienne, dans la nouvelle collectivité, la pression de sortie d'eau du réseau de distribution d'eau à 80 à 90 lb/po2.**

---

<sup>33</sup> Les points 4 et 5 de l'appendice 34 traitent de ce sujet.

<sup>34</sup> Voir l'appendice 35 – Décomposition des coûts du service d'incendie volontaire de la Ville de Timmins.

## 8. Écoles

La qualité et la disponibilité des services pédagogiques sont en déclin, compte tenu des récentes évacuations, de la pénurie d'emplois, des possibilités économiques restreintes et de la faible valeur accordée à l'éducation par certains membres de la collectivité. Les préoccupations de santé et de sécurité, de contamination du site et de vandalisme ont forcé la fermeture de l'école primaire St. Andrew. L'école demeurera fermée pendant une importante période. Les étudiants de niveau primaire et secondaire partagent une installation; le taux de participation a diminué et le programme pédagogique a été réduit en conséquence. Les étudiants de niveau primaire n'ont pas de gymnase et de pause. Il n'y a pas d'activité sportive après les cours pour permettre aux étudiants du niveau primaire d'utiliser le gymnase. Les heures de cours des étudiants du niveau secondaire (15 h à 20 h) ont contribué à réduire de moitié leur taux de participation. Les ordinateurs et les programmes informatiques sont désuets et inefficaces. L'école n'offre pas de programmes de valorisation culturelle ou traditionnelle. Aucun cours de sciences et de mathématiques n'est offert en raison du nombre inadéquat d'étudiants par classe. Aucun cours en ligne n'est offert. Les programmes d'enseignement coopératif et d'éducation spécialisée ne sont pas disponibles. La qualité de l'éducation ne respecte pas les normes provinciales et ce, au détriment des étudiants. Les enseignants ou l'administration ne peuvent pas être blâmés pour cette situation.

### **Recommandations :**

- 40. Que le gouvernement affecte immédiatement les ressources nécessaires à l'autorité scolaire de Hiskoonikum pour assurer la sécurité des installations et des terrains de ses écoles, pour fournir des locaux de laboratoires de sciences, pour offrir des cours et des installations d'enseignement télévisé ou par vidéo et un programme pédagogique complet.**
- 41. Que AINC participe à un accord avec l'Université Laurentian, par l'entremise du Northern College of Applied Arts and Technology, pour parrainer, orienter et aider les étudiants qui entrent au niveau postsecondaire et qui participent aux programmes d'éducation connexes.**
- 42. Que le ministère du Développement du Nord et des Mines (Ontario) finance la proposition de développement du capital du Northern College<sup>35</sup>.**
- 43. Que la Première nation de Kashechewan récompense, soutienne et encourage la réussite et le rendement scolaire à titre de première priorité.**

---

<sup>35</sup> Voir le résumé présenté à l'appendice 36.

## 9. Développement économique

Les perspectives de développement économique des terres traditionnelles de la Première nation de Kashechewan paraissent très mornes, même si le récent développement du projet de diamants de DeBeers, près d'Attawapiskat, et les examens sur place des sites potentiels de génération hydraulique sur le cours inférieur de la rivière Albany effectués par Ontario Power Generation offrent une certaine perspective d'optimisme. La collectivité de Kashechewan n'a déterminé aucune stratégie à long terme, durable et fondée sur le secteur privé. Plus particulièrement, les possibilités de croissance des recettes de la collectivité ou d'emploi et de formation individuelle n'ont pas été organisées. Le fait de demeurer en isolation, sans accès aux possibilités de revenu ou d'emploi, équivaut à condamner cette collectivité au désespoir et à la pauvreté. Peu importe l'emplacement de la nouvelle collectivité, la Première nation de Kashechewan devra être en mesure d'aménager ou d'utiliser ses terres traditionnelles au profit de ses membres.

Le plus récent inventaire des ressources des basses terres de la baie James a été effectué en 1984 et le rapport a été publié en 1986, dans le cadre du plan d'aménagement stratégique du ministère des Ressources naturelles (Ontario)<sup>36</sup>. Fait étrange, le plan ne présente aucune information relative aux concessions pétrolières et gazières côtières et en mer. Il n'existe actuellement aucune possibilité de ressources économiquement réalisables pour les terres traditionnelles de la Première nation de Kashechewan.

### **Recommandations :**

- 44. Que le ministère des Ressources naturelles (Ontario) répertorie immédiatement toutes les ressources côtières et en mer de la baie James et de la baie d'Hudson.**
- 45. Que le gouvernement crée des structures de développement régional pour partager les avantages de tout développement économique parmi les collectivités côtières.**
- 46. Que le gouvernement de l'Ontario construise une route accessible en tous temps entre Moosonee et Winisk.**
- 47. Que le gouvernement annule toutes les concessions et licences pétrolières et gazières côtières et en mer de la baie James et de la baie d'Hudson et les affecte à ladite structure de développement régional.**

---

<sup>36</sup> Voir l'appendice 37.

### III. Une nouvelle collectivité

Le 3 mai 2006, l'ancien chef Friday a présenté une proposition de relocalisation de la collectivité de Kashechewan à 30 kilomètres à l'ouest de l'emplacement actuel, le long de la rivière Albany<sup>37</sup>. La proposition indiquait que ce site avait été retenu; il avait en fait été choisi uniquement par le conseil de bande de l'époque et il avait été annoncé à la collectivité comme un « fait accompli ». Dans le cadre de l'élection du conseil tenu au cours de la première semaine du mois d'août 2006, le chef Jonathon Solomon a été élu en promettant que l'ensemble de la collectivité déciderait de l'éventuel emplacement de la Première nation de Kashechewan.

Afin d'évaluer la volonté de la collectivité sur cette question cruciale, j'ai entrepris un effort exhaustif de consultation auprès des membres de la collectivité, dont de nombreuses réunions avec le présent et l'ancien conseil de bande, les aînés, les membres individuels de la collectivité et l'ensemble de la collectivité (dans le cadre d'un forum public). De plus, une équipe d'interrogateurs (y compris des interprètes en langue cri) a visité chaque résidence de la collectivité de Kashechewan. J'ai créé cinq options détaillées et j'ai analysé les avantages et les désavantages de chaque option. J'ai incorporé dans ces travaux les thèmes suggérés par d'autres membres de la bande. Ce document, y compris une invitation anticipée de commenter, a été présenté à chaque domicile en langue anglaise et cri, et les commentaires supplémentaires ont été recueillis. De plus, chaque ménage a été invité à indiquer sa préférence pour le nouvel emplacement de la collectivité. Les cinq options présentées n'ont pas été suggérées par un responsable gouvernemental ou politique ou par tout membre de la collectivité de Kashechewan. Lorsque les cinq options ont initialement été présentées dans le cadre d'un forum communautaire public tenu le 8 septembre 2006, la collectivité a été invitée à suggérer d'autres options à prendre en compte. Aucune autre option n'a été proposée ou présentée. Aux fins de clarté, la documentation de consultation de la collectivité est, par les présentes, reproduite dans ses versions anglaise et cri.

---

<sup>37</sup> Voir l'appendice 38.



**DATE :** 13 octobre 2006

**DESTINATAIRES :** Familles de Kashechewan

**EXPÉDITRICE :** Laini C. Grey

**OBJET :** Options de relocalisation pour vous et les membres de votre famille

---

**Je profite de cette occasion pour remercier les membres de la collectivité de Kashechewan pour leurs gestes individuels de gentillesse, leur appui et leur attitude amicale. J'ai été extrêmement impressionnée par chaque membre rencontré avec lequel j'ai discuté.**

**Vous savez sans doute que j'ai travaillé avec M. Alan Pope pour veiller à ce que chaque membre obtienne notre attention commune relative à l'écoute de vos besoins et votre désir d'un nouvel emplacement pour la Première nation de Kashechewan.**

**Vous trouverez en pièces jointes cinq (5) options de relocalisation; veuillez les lire et les étudier avec les membres de votre famille, en tenant compte des questions suivantes :**

- 1. Selon vous, quelle est la meilleure option de relocalisation pour vous et les membres de votre famille?**
- 2. Quel avenir souhaitez-vous pour vous-même, vos enfants et vos petits-enfants?**
- 3. Qu'est-ce que votre famille souhaite faire à l'égard de la relocalisation?**

**Je visiterai chaque foyer au cours des deux prochaines semaines pour vous rencontrer, recueillir vos idées et les documenter pour M. Alan Pope.**

**RELOCALISATION DE LA PREMIÈRE NATION KASHESHEWAN**  
**EMPLACEMENT : NOUVELLE COLLECTIVITÉ SUR LE SITE ACTUEL**

- ✓ ajouter 30 pieds de remblais d'agrégats dans la collectivité
- ✓ maisons neuves supplémentaires et quelques maisons mobiles
- ✓ mise à niveau du poste d'alimentation d'eau pour accroître la pression d'eau
- ✓ nouvelles tuyauteries d'alimentation d'eau et nouvelles canalisations d'égout
- ✓ conserver le réseau actuel de distribution d'énergie électrique
- ✓ installations neuves : école primaire, bureau de bande, bureaux de l'autorité scolaire
- ✓ installations neuves : services de police et service d'incendie, dépotoir réglementé
- ✓ aérogare
- ✓ toutes les améliorations énumérées dans le rapport s'appliquent

**AVANTAGES**

- accessibilité saisonnière pour les barges
- rester sur les terres traditionnelles
- un certain nombre de maisons et d'installations neuves
- perturbation minimale, si la relocalisation est effectuée étape par étape
- emplois à court terme

**DÉSAVANTAGES**

- problème persistant d'inondation et d'embâcles au printemps, mais non dans la collectivité
- aucun potentiel économique à long terme pour les membres de la collectivité
- aucune possibilité d'emploi à long terme pour les membres de la collectivité
- source d'eau existante
- niveau d'eau de la rivière trop bas en été et en automne
- vulnérabilité à l'incidence des changements climatiques, notamment sur les feux de forêt, les insectes, les maladies, la chasse et la pêche traditionnelle

-

**RÉINSTALLATION DE LA PREMIÈRE NATION DE KASHECHEWAN**  
**LIEU : SMOOTH ROCK FALLS, ONTARIO**

- ✓ Nouvelle collectivité à Smooth Rock Falls
- ✓ Achat immédiat de plus de 100 maisons sur le marché en raison de la fermeture du moulin et commencer à déménager la collectivité
- ✓ Prise en charge éventuelle de la collectivité pour les services municipaux existants, l'hôpital, l'aréna, la caserne d'incendie, et devenir une réserve
- ✓ Un poste de la PPO dans la collectivité offrirait les services de police
- ✓ Maintien des droits aux terres traditionnelles, aux installations saisonnières, avec un accès aérien pour les membres de la collectivité
- ✓ Événements communautaires, chasse, pêche sur les terres traditionnelles
- ✓ Avantages économiques et partage du revenu provenant des développements économiques sur les terres traditionnelles
- ✓ Fréquentation des écoles existantes de Smooth Rock Falls
- ✓ Tentative d'acquérir des droits de coupe de bois local et un moulin pour l'emploi et l'autonomie économique dans l'avenir

**AVANTAGES**

- évacuation immédiate pour le site permanent
- utilisation des installations communautaires existantes
- développement industriel éventuel
- route accessible
- installation rapide et permanente
- accès au train
- cueillette de bleuets
- chasse à l'orignal et camping

**DÉSAVANTAGES**

- aucune industrie locale ou aucun emploi
- aucun accès à l'enseignement post-secondaire
- 68 milles des centres d'achat régionaux
- problèmes avec les autres résidents et les limites de la réserve
- désaffectation de l'ancien site pour tout, sauf l'aéroport et l'usage saisonnier

**RÉINSTALLATION DE LA PREMIÈRE NATION DE KASHECHEWAN**  
**LIEU : PÉRIPHÉRIE DE TIMMINS, ONTARIO**

- ✓ En haut de la route 655
- ✓ 15 minutes de l'hôpital régional, des écoles secondaires, des services de police, d'incendie et ambulanciers
- ✓ Centres commerciaux régionaux
- ✓ Aménagements récréatifs et services organisés
- ✓ Établissements d'enseignement postsecondaire
- ✓ Grand marché du travail et possibilités de formation
- ✓ Nouvelle réserve
- ✓ Nouvelles maisons et services municipaux
- ✓ Autonomie, collectivité distincte
- ✓ Conservation des terres traditionnelles sur la rivière Albany et dans tout l'ancien Kashechewan pour usage saisonnier seulement
- ✓ Maintien de la piste d'atterrissage et de l'accès aérien saisonnier
- ✓ 15 minutes de l'aéroport de Timmins
- ✓ Avantages économiques des développements sur les terres traditionnelles

**AVANTAGES**

- solution complète aux problèmes actuels et à l'isolement de la collectivité
- possibilités ouvertes et activités pour les jeunes
- accès plus facile aux possibilités d'études et de formation
- coût de la vie réduit radicalement
- accès au train
- cueillette de bleuets
- chasse à l'orignal

**DÉSAVANTAGES**

- accès saisonnier aux terres traditionnelles
- désaffectation de la collectivité existante
- identité culturelle et dislocation

**RÉINSTALLATION DE LA PREMIÈRE NATION DE KASHECHEWAN**  
**LIEU : NOUVELLE COLLECTIVITÉ DU SITE NUMÉRO CINQ**

- ✓ Route de 30 kilomètres de la berge à la collectivité
- ✓ Nouvelles maisons, clinique de santé, usines de traitement de l'eau et des eaux usées
- ✓ Collectivité construite sur les terres hautes
- ✓ Lignes de transport d'électricité de la collectivité antérieure
- ✓ Collectivité existante désaffectée
- ✓ Toutes les améliorations du rapport s'appliquent
- ✓ Transfert des roulottes et des installations portables (poste de police, etc.)

**AVANTAGES**

- adjacent aux terres traditionnelles
- près de la rivière Albany
- nouvelle collectivité
- l'échelonnement signifie une perturbation minimale
- perspectives d'emploi à court terme pour les membres de la collectivité

**DÉSAVANTAGES**

- l'inondation printanière pourrait isoler la collectivité
- aucun développement économique à long terme
- manque d'éducation, de formation ou d'enseignement postsecondaire pour les jeunes
- aucune perspective d'emploi à long terme
- la rivière est trop asséchée en été et à l'automne
- vulnérabilité aux effets du changement climatique. Le changement climatique a un impact sur les feux de forêt, les insectes, les maladies et aura des répercussions sur la chasse et la pêche traditionnelles.

**RÉINSTALLATION DE LA PREMIÈRE NATION DE KASHECHEWAN**  
**LIEU : NOUVELLE COLLECTIVITÉ À FORT ALBANY**

- ✓ Nouvelle subdivision d'habitation
- ✓ Partage de certains services communautaires avec Fort Albany
- ✓ Adjacent à la collectivité de Fort Albany existante
- ✓ Un seul conseil de bande
- ✓ Élévation du sol pour les nouvelles installations
- ✓ Sources d'électricité existantes
- ✓ Collectivité existante désaffectée
- ✓ Toutes les améliorations du rapport s'appliquent

**AVANTAGES**

- collectivité autochtone plus grande se prêtant à plus d'influence politique
- adjacente aux terres traditionnelles
- accès à la berge
- nouvelles maisons et nouveaux services
- près de la rivière Albany
- échelonnement facile

**DÉSAVANTAGES**

- collectivité isolée
- fusion forcée avec Fort Albany
- aucun avantage économique à long terme
- aucun emploi à long terme
- aucune accessibilité à l'enseignement postsecondaire ou à la formation pour les jeunes
- rivière trop asséchée en été et à l'automne
- vulnérabilité aux effets du changement climatique. Le changement climatique a un impact sur les feux de forêt, les insectes, les maladies et aura des répercussions sur la chasse et la pêche traditionnelles.

Le chef Solomon a indiqué qu'il aurait préféré une simple demande à chaque membre de la collectivité d'indiquer son emplacement préféré pour une nouvelle collectivité. Je croyais qu'on présenterait un ensemble complet de suggestions précises, raisonnables mais concrètes. Des options et des choix supplémentaires auraient pu être offerts par n'importe quel membre de la collectivité en tout temps et, en fait, certaines suggestions valables ont été présentées à l'équipe de sollicitation par des membres de la collectivité. Des rumeurs ont également circulé dans la collectivité concernant les incitations financières accompagnant certains choix et la promotion de certaines options par rapport à d'autres par l'équipe de sollicitation. J'ai étudié cette question et j'en suis venu à la conclusion qu'elle n'est pas fondée. La simple vérité, c'est que ces allégations proviennent d'une méthode pour miner ce qui n'a jamais été fait auparavant – une sollicitation complète de l'opinion de la collectivité. Les données du sondage de la collectivité ont été recueillies en fonction d'une promesse de protection de la vie privée et de confidentialité et, bien qu'elles ne figurent pas en annexe à ce rapport, elles ont été présentées au ministre en même temps que ce rapport.

Les résultats du sondage sont clairs. Ils sont différents du choix de la collectivité présenté au ministre le 3 mai 2006. Dans une proportion importante, les membres de la collectivité croient que leurs meilleurs intérêts, ceux de leurs enfants et des familles ainsi que de toute la collectivité sont mieux servis par une réinstallation de la collectivité dans une nouvelle réserve éloignée de la rivière Albany et des terres traditionnelles de la Première nation de Kashechewan. Ce choix est nettement conditionnel à la conservation de leur accès saisonnier et régulier et de l'utilisation des terres traditionnelles et de la réserve n° 67, y compris tous les avantages économiques et le contrôle sur l'usage économique, industriel et commercial des terres et des ressources traditionnelles.

De cette majorité, une proportion importante des membres ont choisi l'option de Smooth Rock Falls, principalement à cause de la disponibilité immédiate du logement à Smooth Rock Falls. Cette option faciliterait un mouvement hors de Kashechewan avant la débâcle et l'inondation du printemps prochain. Le reste de la majorité a opté pour une réinstallation dans une nouvelle réserve aux alentours de Timmins (Ontario), mais dans les vastes limites géographiques de cette collectivité.

On doit ajouter qu'une minorité significative a choisi le site n° 5 qui a été recommandé au ministre par le conseil de bande antérieur. Quelques individus souhaitaient demeurer sur

l'emplacement réhabilité de Kashechewan. Personne ne veut déménager à Fort Albany. On doit également dire que les aménagements hydroélectriques et les développements des minéraux et du pétrole changeront de façon permanente la région de la baie James. Les terres traditionnelles de la Première nation de Kashechewan ne seront pas ce qu'elles sont aujourd'hui.

Le contenu des cinq options et l'analyse du pour et du contre de chaque choix contenu dans le matériel de sollicitation ont été faits par moi-même, avec des ajouts suggérés par des membres de la bande. Ma recommandation s'est portée sur un choix de l'option qui offrirait une collectivité durable et viable d'après l'emploi et le revenu de ses résidents et l'accès à l'éducation et aux soins de santé pour les enfants et les jeunes. La création d'une nouvelle réserve qui peut être conçue et développée entièrement avec la participation de tous les membres de la bande est également d'une importance critique. Enfin, toute recommandation doit comprendre un processus de négociation clair et une entente qui en découle pour garantir un accès saisonnier régulier aux terres et aux ressources traditionnelles dans la région de la rivière Albany et l'avantage exclusif (avec Fort Albany) de tout revenu et des autres avantages économiques associés aux terres traditionnelles de la Première nation de Kashechewan.

L'option d'installation à Smooth Rock Falls présente l'avantage d'une occupation immédiate dans une collectivité bien pensée et bien gérée située sur la route transcanadienne. Si je devais recommander cette option, je recommanderais également que, puisque l'usine de pâte et papier n'est plus en exploitation à Smooth Rock Falls, des droits de coupe et des installations hydroélectriques soient assignés sans compensation à un partenariat de la municipalité et de la Première nation de Kashechewan. Enfin, j'ai décidé de ne pas recommander l'option de Smooth Rock Falls, car les perspectives économiques et d'emploi ne sont pas aussi bonnes qu'à Timmins et parce que les difficultés d'essayer de créer une réserve au compte-gouttes dans une collectivité partagée sont trop litigieuses et ardues.

Je recommande donc qu'une nouvelle réserve soit établie pour la Première nation de Kashechewan en périphérie de la ville de Timmins, mais dans ses limites géographiques.



Les avantages d'une telle réinstallation sont évidents :

- Accès aux hôpitaux et aux médecins de la région
- Accès à une gamme complète de programmes de santé communautaire
- Services de police et de protection incendie appropriés
- Disparition de la menace d'embâcles et d'inondation
- Accès aux écoles secondaires et à l'enseignement postsecondaire
- Possibilités économiques et perspectives d'emploi
- Propriété et nouveau départ pour un logement adéquat
- Soutien de l'infrastructure et des services municipaux existants
- Timmins compte déjà une population autochtone hors réserve importante que certains estiment à un chiffre frôlant les 7 000 personnes.

Toutefois, aucune réinstallation ne sera acceptable pour la Première nation de Kashechewan, à moins que les liens aux terres traditionnelles de la Première nation soient maintenus. La réserve n° 67 et les terres adjacentes doivent continuer d'être traitées par le gouvernement du Canada comme les terres traditionnelles de la Première nation de Kashechewan pour le développement économique, le partage des revenus et les usages traditionnels. Cet exercice nécessitera le maintien de la piste d'atterrissage et d'une partie de l'emplacement de la collectivité existante pour un usage saisonnier comme la chasse, la pêche, les événements communautaires, l'occupation des chalets ou des terrains de camping en été. Cette transition devrait se faire d'une manière qui tiendrait compte des demandes saisonnières tout en désaffectant le site comme collectivité permanente à l'année longue. La sécurité devra être maintenue pour empêcher les étrangers et d'autres personnes de s'installer dans la réserve.

De plus, les prêts existants pour le logement devront être remboursés et les droits acquis de l'avantage nordique devront continuer pour ceux qui comptent sur ces droits. La nouvelle collectivité devrait être composée d'unités d'habitation bien conçues selon les normes du Code du bâtiment de l'Ontario, possédées en privé par les individus et les familles, qui devraient ensuite être responsables du bon entretien et de la réparation de leur propriété conformément aux normes communautaires appliquées par les agents d'exécution communautaires. Un centre communautaire devrait être construit avec une école primaire, des aménagements récréatifs comprenant une piscine et une patinoire, un centre commercial, un bureau d'immatriculation des véhicules, les bureaux d'administration de la bande, un bureau

de l'aîné, une clinique de santé, une garderie, une caserne d'incendie et un corps de pompiers volontaires ainsi que des salles de réunion pour les événements communautaires. Les jeunes de Kashechewan seront les plus grands bénéficiaires d'une nouvelle aire d'avancement et d'accomplissement intellectuels et professionnels, ce qui fut le facteur déterminant pour de nombreux membres de la bande en décidant où se réinstaller.

Enfin, afin de poursuivre l'élan pour résoudre l'avenir de Kashechewan, je recommande un comité de mise en œuvre composé de M<sup>me</sup> Joana Ford, ancienne coordonnatrice de l'évacuation représentant AINC, M<sup>me</sup> Laini Grey, chargée de la consultation communautaire tout au long du processus de mise en œuvre, le chef Solomon, une personne nommée par le conseil de bande et un représentant du ministre pour superviser la mise en œuvre rapide de cette réinstallation.

#### **Recommandations :**

- 48. Qu'une nouvelle réserve pour la Première nation de Kashechewan soit établie en périphérie de Timmins, mais dans les limites géographiques substantielles de cette municipalité.**
- 49. Que la collectivité existante de Kashechewan soit conservée pour l'usage exclusif des membres de la bande de la Première nation de Kashechewan pour une occupation saisonnière, les activités de pêche, de chasse et de cueillette traditionnelles, et pour des événements communautaires et des cérémonies.**
- 50. Que la Première nation de Kashechewan continue de profiter des rendements et des avantages économiques de la réserve indienne n<sup>o</sup> 67 et de ses terres et de ses eaux traditionnelles.**
- 51. Qu'un comité de mise en œuvre soit établi pour compléter la réinstallation et résoudre les problèmes de la collectivité : que ce comité soit composé de M<sup>me</sup> Jo Ann Ford, représentant AINC, M<sup>me</sup> Laini Grey, pour continuer la consultation communautaire, du chef Jonathan Solomon, d'un représentant du conseil de bande de la Première nation de Kashechewan et d'un représentant de l'honorable Jim Prentice.**

Le tout soumis respectueusement ce 8<sup>e</sup> jour de novembre 2006.

---

Alan W. Pope  
Représentant spécial

## Sommaire des recommandations

1. **Que la Première nation de Kashechewan soit constituée en une bande distincte en vertu de la *Loi sur les Indiens* du Canada.**
2. **Que la Première nation de Kashechewan ait droit à sa propre liste de la bande, à son propre greffier des effectifs de la bande et à des règlements de bande distincts et indépendants.**
3. **Que la Réserve d'Albany n° 67 ne soit pas divisée géographiquement entre la Première nation de Kashechewan et la Première nation de Fort Albany.**
4. **Que l'on accorde à la Première nation de Kashechewan le plein pouvoir de tenir et de contrôler ses premières listes d'effectifs.**
5. **Que AINC ne tienne pas compte de la dette actuelle de la Première nation de Kashechewan à l'application des politiques administratives, financières et budgétaires.**
6. **Que l'on suspende la retenue actuelle de 15 p. 100 pour un an et qu'on l'annule après la fin de cette année si la Première nation de Kashechewan reprend comme il se doit la reddition de comptes et la responsabilité comptable.**
7. **Que la Première nation de Kashechewan prenne immédiatement le contrôle de tous les comptes bancaires, des arrangements bancaires, des fonctions de tenue de livre et de l'établissement de rapports financiers et des activités et qu'elle soit publiquement responsable des dépenses des fonds de l'État. Ces activités doivent être exécutées sur la réserve dans les bureaux de la bande et de façon à ce que AINC ait accès à l'information financière courante.**
8. **Qu'une vérification des finances de l'année en cours soit effectuée.**
9. **Que l'allocation annuelle d'AINC à la Première nation de Kashchewan soit augmentée de 40 p. 100, rétroactif au 31 mars 2004 et qu'un paiement accru rétroactif au 31 mars 2004 soit immédiatement versé. (Il s'agit de l'augmentation proportionnelle requise pour passer de 1 000 à 1 550 personnes.)**
10. **Que les totaux des prochains budgets de base soient ajustés en conséquence.**
11. **Qu'on procède à un recensement complet pour la Première nation de Kashechewan.**
12. **Que les lois et les règlements à l'échelle provinciale et fédérale soient modifiés afin de permettre à quelqu'un du statut et de l'intégrité du chef actuel de documenter et de présenter l'enregistrement et la certification des naissances, des décès et des mariages de la Première nation de Kashechewan.**

13. **Qu'un autre examen technique indépendant concernant le rapport d'Ontario Hydro de 1997, le rapport provisoire de Klohn Crippen en 2004 et le rapport final de Klohn Crippen en 2005 soit entrepris et terminé dans les 90 jours et présenté au ministre d'AINC et à la Première nation de Kashechewan.**
14. **Qu'un plan d'évacuation soit établi d'ici le 31 décembre 2006, soit diffusé aux parties concernées et à toutes les autorités gouvernementales et qu'il soit communiqué directement au peuple de Kashechewan.**
15. **Que la tour Bell soit déplacée et que la digue soit réparée en conséquence.**
16. **Que d'autres travaux de restauration proposés dans le rapport provisoire soient entrepris.**
17. **Que Santé Canada et AINC concluent immédiatement un contrat à long terme avec le Bureau de santé Porcupine dans le but d'offrir une gamme complète de services et de programmes de santé communautaire à Kashechewan et aux autres collectivités côtières.**
18. **Que Santé Canada et AINC concluent immédiatement un contrat à long terme avec l'Association canadienne pour la santé mentale afin de fournir des services et des programmes communautaires réguliers à Kashechewan et aux autres collectivités côtières.**
19. **Que Santé Canada annule ses récentes restrictions des produits pharmaceutiques en ce qui concerne la quantité de médicaments permis dans les postes de soins infirmiers et accroît plutôt la sécurité et les conditions d'entreposage de tous les produits pharmaceutiques.**
20. **Que Santé Canada travaille avec le conseil de bande et les Magasins du Nord pour faciliter, sous la supervision de professionnels et la surveillance vidéo, la distribution des produits pharmaceutiques commerciaux dans la collectivité.**
21. **Qu'un contrat soit conclu avec l'Hôpital de Timmins et du district pour fournir à toutes les collectivités côtières, y compris Kashechewan (cette dernière étant une priorité) des systèmes de renseignements communs pour les patients; des services et des contrôles améliorés des produits pharmaceutiques, y compris la mise en œuvre d'un système de dose unique; un système régional de coordination de la prévention des infections, des services de dialyse, des services mobiles de soins psychiatriques pour les enfants, des services de microbiologie et de pathologie, des services de soins intensifs hospitaliers, des services d'aiguillage, et des services d'éducation et de communication par télévidéo.**
22. **Qu'on fournisse une gamme complète de services de télémédecine immédiatement dans toutes les collectivités côtières de la baie James.**
23. **Que Santé Canada et AINC concluent immédiatement un contrat avec le Northern College of Applied Arts and Technology pour attirer, préparer et former les jeunes Autochtones de Kashechewan et des autres collectivités côtières dans les services et les carrières en soins de santé, y compris les programmes de**

préparation et les choix dans le programme d'enseignement secondaire. Que des systèmes communautaires de classes électroniques et audiovisuelles soient installés pour conserver ces étudiants dans leur collectivité.

24. Que les nouvelles maisons à Kashechewan ou dans la nouvelle collectivité soient conçues de façon à combler les besoins des familles de Kashechewan au moyen d'une consultation de la collectivité.
25. Que AINC élabore une politique nationale en matière de logement visant à combler les besoins des Premières nations peu importe la dette accumulée.
26. Que AINC présente, particulièrement à Kashechewan ou dans la nouvelle collectivité, conjointement avec la Première nation de Kashechewan, une politique d'accession à la propriété privée pour les particuliers et les familles.
27. Que la Première nation de Kashechewan mette en œuvre des règlements pour instituer un système d'améliorations, de réparations et d'entretien pour tous les immeubles et les propriétés de la collectivité ainsi qu'un système d'inspection régulière et de sanctions financières pour obliger la réalisation de ces améliorations, réparations et entretien.
28. Que le gouvernement examine l'affectation des fonds du PAREL en ce qui concerne les relations entre les provinces et les régions et entre les collectivités autochtones sur les réserves et hors des réserves. Une affectation spéciale devrait avoir lieu à partir des fonds du PAREL en 2007 pour aider les collectivités côtières de la baie James (avec un ajustement des critères pour aider ces collectivités au lieu de les décourager).
29. Que les systèmes de traitement de l'eau et d'évacuation des eaux usées de Kashechewan et de toutes les collectivités côtières de la baie James soient équipés d'appareils et de vidéo de surveillance à distance avec une station centrale de contrôle à Timmins sous l'autorité de la ville de Timmins.
30. Qu'un organisme des services communautaires du conseil tribal Mushkegowuk soit créé pour administrer, tôt ou tard, ces services.
31. Que tous les opérateurs soient formés et perfectionnés de temps en temps par la Ville de Timmins, un tel programme étant parrainé par AINC.
32. Que la Ville de Timmins, aux frais d'AINC, fournisse des services d'intervention d'urgence et de relève pour tous les systèmes de traitement de l'eau potable et des eaux usées dans les collectivités côtières.
33. Que la Police provinciale de l'Ontario remplace immédiatement les services de NAPS.
34. Que le conseil de bande adopte les règlements visant à contrôler le vandalisme et la conduite inacceptable des membres de la collectivité.
35. Que la Première nation de Kashechewan utilise les patrouilles communautaires, les couvre-feux, les agents auxiliaires et les gendarmes

spéciaux pour contrôler la conduite criminelle, les troubles et le comportement antisocial.

36. **Que la Ville de Timmins participe à un accord avec AINC (aux frais du Ministère) pour former et autrement contribuer aux opérations des patrouilles communautaires, des agents auxiliaires et des gendarmes spéciaux de la collectivité de Kashechewan.**
37. **Que la Première nation de Kashechewan crée un corps de sapeurs-pompiers volontaires de Kashechewan qui sera formé, supervisé et appuyé par le service d'incendie de la Ville de Timmins, et indemnisé par AINC.**
38. **Que la Première nation de Kashechewan construise une caserne de pompiers qui peut abriter le camion à incendie.**
39. **Que la Première nation de Kashechewan maintienne, dans la nouvelle collectivité, la pression de sortie d'eau du réseau de distribution d'eau à 80 à 90 lb/po2.**
40. **Que le gouvernement affecte immédiatement les ressources nécessaires à l'autorité scolaire de Hiskoounikum pour assurer la sécurité des installations et des terrains de ses écoles, pour fournir des locaux de laboratoires de sciences, pour offrir des cours et des installations d'enseignement télévisé ou par vidéo et un programme pédagogique complet.**
41. **Que AINC participe à un accord avec l'Université Laurentian, par l'entremise du Northern College of Applied Arts and Technology, pour parrainer, orienter et aider les étudiants qui entrent au niveau postsecondaire et qui participent aux programmes d'éducation connexes.**
42. **Que le ministère du Développement du Nord et des Mines (Ontario) finance la proposition de développement du capital du Northern College.**
43. **Que la Première nation de Kashechewan récompense, soutienne et encourage la réussite et le rendement scolaire à titre de première priorité.**
44. **Que le ministère des Ressources naturelles (Ontario) répertorie immédiatement toutes les ressources côtières et en mer de la baie James et de la baie d'Hudson.**
45. **Que le gouvernement crée des structures de développement régional pour partager les avantages de tout développement économique parmi les collectivités côtières.**
46. **Que le gouvernement de l'Ontario construise une route accessible en tous temps entre Moosonee et Winisk.**
47. **Que le gouvernement annule toutes les concessions et licences pétrolières et gazières côtières et en mer de la baie James et de la baie d'Hudson et les affecte à ladite structure de développement régional.**

- 48. Qu'une nouvelle réserve pour la Première nation de Kashechewan soit établie en périphérie de Timmins, mais dans les limites géographiques substantielles de cette municipalité.**
- 49. Que la collectivité existante de Kashechewan soit conservée pour l'usage exclusif des membres de la bande de la Première nation de Kashechewan pour une occupation saisonnière, les activités de pêche, de chasse et de cueillette traditionnelles, et pour des événements communautaires et des cérémonies.**
- 50. Que la Première nation de Kashechewan continue de profiter des rendements et des avantages économiques de la réserve indienne n° 67 et de ses terres et de ses eaux traditionnelles.**
- 51. Qu'un comité de mise en œuvre soit établi pour compléter la réinstallation et résoudre les problèmes de la collectivité : que ce comité soit composé de M<sup>me</sup> Jo Ann Ford, représentant AINC, M<sup>me</sup> Laini Grey, pour continuer la consultation communautaire, du chef Jonathan Solomon, d'un représentant du conseil de bande de la Première nation de Kashechewan et d'un représentant de l'honorable Jim Prentice.**

## Note au lecteur

Le rapport, tel qu'il a été présenté au ministre, comportait 37 notes en bas de page qui renvoyaient à 38 annexes contenues dans trois volumes joints au rapport. Les annexes sont disponibles en anglais seulement, mais sont traduites librement ci-dessous :

- A. Curriculum vitae d'Alan Pope
1. Traité de la Baie James – Traité n° 9
2. Carte de la région de Kashechewan
3. Mémo sur l'histoire de la séparation entre Fort Albany et Kashechewan
4. Lettre du ministre des Richesses naturelles de l'Ontario à laquelle sont joints des renseignements et des données sur les soulèvements et les reliefs provenant de la station de surveillance du débit d'eau de la rivière Albany, près de Kashechewan
5. Recueil des rapports des médias pour les mois de juin et de juillet 2006
6. Plans approuvés signés par le ministre Scott et le chef Friday
7. Déclaration des revenus et des dépenses de la Première nation de Kashechewan
8. Données sur le financement du conseil tribal de Mushkegowuk
9. Accord de financement entre le Canada et les Premières nations – 2004
10. Répartition des subventions de Kashechewan entre différents éléments budgétaires
11. Confirmations bancaires sur les comptes de prêts
12. Rapports des vérificateurs de KPMG, 9 janvier 2006
13. Correspondance entre Alan Pope et AINC concernant la retenue de 15 %
14. Lettre de refus de la SCHL concernant la demande de ressources allouées au logement locatif dans les réserves en vertu de l'article 95
15. Correspondance échelonnée sur quatre ans entre les responsables de Kashechewan et ceux d'INAC concernant la population de base dans le cadre de l'accord de financement
16. Extrait du rapport final de Klohn Crippen sur les digues
17. Rapport provisoire de Klohn Crippen sur les digues, avril 2004
18. Lettre de présentation du rapport final de Klohn Crippen
19. Correspondance entre Klohn Crippen et Alan Pope
20. Demande d'approbation d'un projet mineur d'immobilisation adressée par Kaschewan à INAC pour la réfection des digues
21. Accords de contribution et documents concernant l'affectation des ressources – Santé Canada et le conseil des services de santé de Kashechewan
22. Document d'information de Télésanté
23. Correspondance adressée par Santé Canada à Alan Pope concernant les services de santé de Kashechewan, et les problèmes connexes.
24. Correspondance et plan stratégique de l'hôpital de Timmins et du district
25. Services fournis par l'unité de services de santé Porcupine
26. Refus de la SCHL concernant l'allocation de fonds en vertu de l'article 95
27. Correspondance entre AINC et Alan Pope concernant la reddition de comptes en matière de logement
28. Politique de logement de la Première nation de Mattagami concernant la propriété privée
29. Mises à niveau de la station de traitement de l'eau – état des comptes
30. Correspondance entre Alan Pope et AINC sur les questions liées à l'approvisionnement en eau
31. Correspondance concernant les rapports sur le bassin de stabilisation des eaux usées et l'évaluation des coûts



32. Correspondance adressée par AINC à Alan Pope concernant l'interruption des services du Réseau NAPS
33. Politiques de la ville de Timmins concernant la police auxiliaire et les gendarmes spéciaux
34. Correspondance entre Alan Pope et AINC concernant la protection contre les incendies
35. Ventilation des coûts liés aux corps de sapeurs-pompiers volontaires, pour la ville de Timmins
36. Proposition concernant le développement des investissements de Northern College
37. Planification de l'utilisation stratégique des terres du district de Moosonee – extrait – 1986
38. Proposition de Kashechewan concernant le site n° 5, 3 mai 2006